

AVIS AU PUBLIC

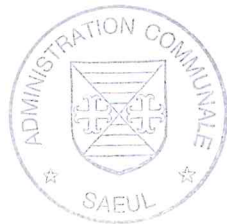
Nouveau règlement communal concernant les cimetières et les inhumations

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la décision du Conseil communal du 16 janvier 2019 portant approbation du règlement communal concernant les cimetières et les inhumations de la Commune de Saeul, approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 22 janvier 2019 (réf.: 332/19/CR), est déposée et consultable par le public à partir de ce jour au Secrétariat communal. Le règlement devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la Commune.

Saeul, le 28 janvier 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Edmond Gengler
Bourgmestre f.f.



Joé WOLFF
Secrétaire communal f.f.